

Cimetière communal Renouvellement concession

DEMANDEUR Courriel: **CONCESSION** Nom du/des défunt(s): Numéro d'emplacement : Date d'échéance de la concession : **DURÉE DU RENOUVELLEMENT** 10 ans / colombarium 340 € 10 ans / enfant 85€ 10 ans / adulte 125€ 30 ans / adulte 535€ 50 ans / adulte 1940 € Fait à....., le

Le dossier complet doit être :

envoyé au Pôle État civil, Élections et Funéraire :

- par courrier : Pôle État civil, Élections et Funéraire Centre administratif 84/88, avenue du Général Leclerc 93500 Pantin
- par mail à : cimetiere@ville-pantin.fr

À réception de l'avis de sommes à payer vous pourrez effectuer votre règlement directement auprès de la trésorerie. Ne pas joindre de chèque à cette demande de renouvellement.

Signature:

BON À SAVOIR 🕳

La Mairie de Pantin est dans son droit de reprendre une concession après deux années révolues à la date d'échéance, un courrier est adressé aux concessionnaires dans l'année de la date d'échéance pour le renouvellement.

Pour tout renseignement: 01 49 15 41 10

La ville de Pantin s'engage à ce que la collecte et le traitement de vos données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés. Les données sont récoltées avec votre consentement explicite dans le cadre d'une mission de service public. Aucun transfert ou cession de vos données à des tiers n'a lieu à l'exception des entreprises de sous-traitances et/ou de prestations de service qui sont passées au crible de la réglementation RGPD. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition, d'effacement, de limitation du traitement, de portabilité à l'ensemble des données vous concernant en contactant le Délégué à la protection des données : 84/88 av. du Général-Leclerc - 93507 Pantin cedex ou dpo@ville-pantin.fr